



**Avis de la tenue d'une consultation publique sur le projet de *Règlement CO-2024-1285 sur les permis et certificats***

1. Lors de sa séance tenue le 12 novembre 2024, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le projet de *Règlement CO-2024-1285 sur les permis et certificats* afin de prescrire les conditions de délivrance d'un permis ou d'un certificat pour la réalisation de projets ou d'interventions visés par la réglementation d'urbanisme, ainsi que les obligations du requérant telles que les plans et documents à soumettre et l'obtention d'approbation ou d'autorisation préalable dans certains cas. Ce projet de règlement remplace le *Règlement CO-2009-578 sur les permis et certificats*.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 25 novembre 2024 à 18 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane.
3. Au cours de cette assemblée publique, la personne, par l'intermédiaire de laquelle elle sera tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le règlement peut être consulté sur [longueuil.quebec/services/reglements-municipaux](https://longueuil.quebec/services/reglements-municipaux) dans la section « Règlements en processus d'adoption » ou en faisant une demande à [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec).

Longueuil, le 15 novembre 2024.  
Carole Leroux, avocate  
Assistante-greffière